

## DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2023\_03

### **OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2022A08 – AMENAGEMENT D'UN DOUBLE GIRATOIRE SUR LA RD810**

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,  
VU la délibération 20220715\_04 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,  
VU le registre des dépôts comportant 4 offres : Lafitte TP (40), Colas (40) et Eiffage x2 (64),

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Lafitte TP répond aux besoins énoncés dans la consultation pour une durée de 4 mois et 3 semaines à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : de signer le marché relatif à l'aménagement d'un double giratoire sur la RD810 avec la société Lafitte TP de Saint-Geours de Maremne pour un coût HT de 623 906.90 €. Ce montant prend en compte la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

**ARTICLE 2** : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 21/12/2022 pour une parution sur le site de landespublic.org, sur le site de la Ville et sur le BOAMP.

**ARTICLE 3** : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 février 2023.

Le Maire,  
Régis GELEZ

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse  
24 Avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE  
05 58 77 00 21 – [contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)  
[www.ville-tyrosse.fr](http://www.ville-tyrosse.fr)